



DAAC/22-947-123 du 07/11/2022

**APPEL A CANDIDATURE POUR UN TEMPS PLEIN : COORDONNATEUR DEPARTEMENTAL
POUR L'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE VAUCLUSE / RESPONSABLE
ACADEMIQUE DU DOMAINE MUSIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un(e) enseignant(e) du second degré de l'enseignement public pour une double mission :

- 0,5 ETP pour une mission de coordonnateur départemental pour l'éducation artistique et l'action culturelle dans le Vaucluse - (CODAC 84)
- 0,5 ETP pour une mission de responsable académique du domaine musique.

Le poste de CODAC 84 est localisé à la DSDEN 84, à Avignon.
Des déplacements fréquents dans tout le département de Vaucluse sont à prévoir.

Le poste de responsable académique du domaine Musique est localisé à la DAAC, à Marseille.
Des déplacements fréquents dans les 4 départements de l'académie sont à prévoir.

Une grande mobilité géographique et une grande disponibilité de temps sont requises pour l'ensemble de la mission. Une part des tâches liées à ces deux missions pourra toutefois être effectuée en télétravail, selon des modalités définies précisément en début de mission.

CONNAISSANCES ATTENDUES

- les textes officiels et de référence relatifs à l'éducation artistique et culturelle et ceux de l'éducation musicale et du chant choral
- les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative et culturelle, de la maternelle au baccalauréat
- les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, le panorama des projets nationaux, académiques et départementaux.
- les nouveaux supports de l'EAC : Adage, PASS CULTURE
- une bonne connaissance du territoire du Vaucluse et des spécificités des 4 réseaux du département
- une bonne connaissance des dispositifs du domaine Musique et des partenaires associés

COMPETENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

- attester d'une expérience solide dans le domaine de l'éducation musicale, des projets artistiques musicaux, et de chorales scolaires
- être en mesure de représenter la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, l'Inspectrice pédagogique régionale ou la Directrice académique pour des manifestations dans le domaine de l'EAC (prise de parole en public, gestion de la relation avec les partenaires des collectivités, de la DRAC, des acteurs culturels)
- concevoir et animer des actions de formation
- développer et dynamiser des partenariats
- expertiser, coordonner et évaluer des dispositifs EAC et des projets artistiques

- accompagner et conseiller les établissements notamment pour l'accompagnement de l'élaboration du volet culturel du projet d'établissement, des projets de réseau et des projets d'éducation artistique et culturelle
- produire des supports pédagogiques à destination des enseignants
- rédiger des supports et articles de valorisation des projets et actions suivis pour les sites institutionnels de l'académie et la lettre d'information DAAC.
- réaliser selon la mission, un bilan régulier des actions menées auprès de la DAAC, de l'IA-DASEN du Vaucluse et de l'IA-IPR d'éducation musicale et chant choral.

QUALITES RECHERCHEES

- avoir une aisance écrite, orale et relationnelle
- témoigner de qualités relationnelles dans la communication institutionnelle
- savoir gérer le suivi de plusieurs projets en même temps, être réactif et rigoureux
- avoir le sens de l'anticipation et de l'organisation
- s'inscrire dans une démarche collective, savoir travailler en équipe, savoir coordonner un réseau
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette double mission sera effective pour l'année scolaire 2022-2023, à partir du 3 janvier 2023.

A compter du 3 janvier 2023 et jusqu'au 31 mars 2023, l'enseignant(e) recruté(e) sera accompagné(e) dans sa prise de poste par Isabelle Tourtet, actuellement en charge de ces missions.

Cette mission pourra être renouvelée annuellement, en fonction du bilan établi en juillet 2023.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités :

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature **avant le 29 novembre 2022**
- transmettre impérativement ce dossier sous format numérique à : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Les enseignants dont la candidature sera retenue seront convoqués pour un entretien à la DAAC et/ou à la DSDEN de Vaucluse pendant la semaine du 5 décembre 2022. Ils recevront pour cela un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
DAAC

Tél : 04 42 93 88 41

Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille